



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 29826

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire sur le fait que Météo France a annoncé le regroupement d'une grande partie de ses sites répartis sur l'ensemble du territoire français autour d'un certain nombre de centres interrégionaux de Météo France. Or, il est envisagé de regrouper les centres départementaux de Météo France pour créer des directions interrégionales. Compte tenu de la logique d'aménagement du territoire susvisée, elle souhaiterait donc savoir si pour l'Est de la France, le centre interrégional de Météo France pourrait être fixé à Metz qui est par ailleurs le siège de la zone de défense Est ayant compétence pour centraliser les actions en cas de catastrophes météorologiques.

Texte de la réponse

Météo France, établissement public de référence mondiale, a engagé fin 2006 une démarche approfondie de définition de son nouveau plan stratégique, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif pour l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître sur une décennie son niveau scientifique et technique international et la qualité de ses prestations, en améliorant sans cesse la qualité de ses prestations pour répondre au mieux aux besoins et attentes de nos concitoyens. Toutefois, cette réflexion intervient dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques, dans le cadre du processus de révision générale des politiques publiques (RGPP). Ainsi, le 12 décembre 2007, le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo France serait revue, dans le sens d'un allègement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin ». Le conseil du 11 juin 2008 a confirmé cette décision, en précisant que « des réflexions et des études approfondies seront conduites pour préparer, puis acter le projet stratégique de l'établissement dans une logique de modernisation, de rationalisation et de qualité du service rendu ». Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire sont bien évidemment soucieux de maintenir un service météorologique de qualité qui garantisse la sécurité des personnes et des biens et aide à mieux appréhender le changement climatique et ses conséquences, sujet qui constitue une des premières priorités du Grenelle de l'environnement. Météo France doit faire évoluer son organisation, et notamment ses implantations territoriales. Cette action pourra être réalisée grâce aux progrès majeurs obtenus ces dernières années, tant en matière de techniques d'observation et de prévision que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Cette réorganisation se fera bien entendu en concertation avec les différents partenaires et utilisateurs de Météo France, professionnels et élus, afin que l'établissement puisse poursuivre dans les meilleures conditions ses activités, en optimisant ses moyens et ses implantations. C'est dans ce contexte que pourra être étudiée la possibilité d'implantation à Metz du centre interrégional de Météo France pour la région Est.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29826

Rubrique : État

Ministère interrogé : Aménagement du territoire

Ministère attributaire : Aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 août 2008, page 7264

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9936